

Le 25 février 2022

## Circulaire à l'attention des Actionnaires : Invesco Responsible Japanese Equity Value Discovery Fund

**IMPORTANT : la présente circulaire est importante et exige toute votre attention. Si vous avez la moindre question quant aux suites à lui donner, nous vous recommandons de consulter votre conseiller financier professionnel.**

### Projet de fusion du compartiment

Invesco Japanese Equity Dividend Growth Fund (un compartiment d'Invesco Funds)  
dans le compartiment Invesco Responsible Japanese Equity Value Discovery Fund (un  
compartiment d'Invesco Funds)

### À propos des informations figurant dans la présente circulaire :

Les administrateurs d'Invesco Funds, une SICAV de droit luxembourgeois, (les « Administrateurs ») et la Société de gestion d'Invesco Funds assument la responsabilité de l'exactitude des informations figurant dans le présent courrier. À la connaissance des Administrateurs et de la Société de gestion d'Invesco Funds (qui ont pris toutes les mesures raisonnables pour s'en assurer), les informations figurant dans le présent courrier sont, à la date où de sa rédaction, conformes à la réalité et n'omettent aucun élément susceptible d'avoir des répercussions sur la teneur de ces informations. Les Administrateurs en assument par conséquent l'entière responsabilité.

Sauf définition contraire dans la présente circulaire, les termes commençant par une majuscule ont le même sens que dans le prospectus d'Invesco Funds (le « Prospectus »).

**Cher Actionnaire,**

Nous vous écrivons en votre qualité d'Actionnaire d'Invesco Responsible Japanese Equity Value Discovery Fund (le « Compartiment absorbant »), un compartiment d'Invesco Funds (ci-après « Invesco Funds » ou la « SICAV »).

La présente circulaire décrit notre projet de fusion du compartiment :

- Invesco Japanese Equity Dividend Growth Fund (le « Compartiment absorbé »),
- dans le compartiment Invesco Responsible Japanese Equity Value Discovery Fund (le « Compartiment absorbant »),

les deux compartiments de la SICAV sont agréés par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (la « CSSF »).

La fusion envisagée devrait prendre effet le 27 mai 2022, ou à une date ultérieure fixée par les Administrateurs et pouvant intervenir jusqu'à quatre (4) semaines plus tard, sous réserve de l'approbation d'une date ultérieure par la CSSF et de notification immédiate des Actionnaires, par écrit (la « Date de prise d'effet »). Si les Administrateurs fixent une Date de prise d'effet ultérieure, ils peuvent également modifier en conséquence les autres éléments du calendrier de la fusion.

---

## A. Modalités du projet de fusion

Il a été décidé de procéder à une fusion en vertu de l'article 24 des Statuts de la SICAV et de l'article 1 (20) a) de la Loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif, dans sa version la plus récente (la « Loi de 2010 »). Cette fusion prévoit la cession de tous les actifs et passifs du Compartiment absorbé au Compartiment absorbant. En conséquence, les Actionnaires du Compartiment absorbé détenant toujours des Actions de ce dernier à la Date de prise d'effet (voir définition ci-après) se verront attribuer des Actions du Compartiment absorbant en échange de celles-ci. Une fois la fusion achevée, le Compartiment absorbé sera dissous sans liquidation à la Date de prise d'effet. Il cessera ainsi d'exister et ses Actions seront annulées à compter de cette date.

---

### A 1. Contexte général et motivations du projet de fusion

Invesco Funds est immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B34457 en tant que société d'investissement à capital variable (SICAV). Invesco Funds est un fonds de type OPCVM à compartiments multiples et à responsabilité séparée entre compartiments, en vertu de la Loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif, dans sa version la plus récente (la « Loi de 2010 »).

Le Compartiment absorbé a été agréé par la CSSF et lancé le 7 décembre 2016 en tant que compartiment d'Invesco Funds. Le Compartiment absorbant a été agréé par la CSSF et lancé le 30 septembre 2011 en tant que compartiment d'Invesco Funds.

Le Compartiment absorbé a eu du mal à s'imposer en matière de flux au cours des dernières années. Par conséquent, les administrateurs ont décidé de fusionner le Compartiment absorbé dans le Compartiment absorbant afin de réduire le nombre de compartiments dans un secteur similaire et de se concentrer davantage sur les trois stratégies japonaises différenciées disponibles dans la gamme. Les Administrateurs estiment que la fusion proposée fournira aux clients une proposition d'investissement en Actions japonaises clairement définie, qui intègre un investissement responsable. En outre, il est prévu que la fusion proposée conserve des actifs à plus long terme dans un produit de meilleure position, avec un potentiel de croissance plus élevé et des coûts inférieurs en raison des économies d'échelle.

Les actifs sous gestion du Compartiment absorbé s'élevaient à 1 962 963 664,04 JPY au 4 février 2022, et ceux du Compartiment absorbant à 13 704 987 819,05 JPY au 4 février 2022.

---

### A 2. Objectif et politique d'investissement et profil de risque du Compartiment absorbant

Le Compartiment absorbé a pour objectif de générer une appréciation du capital à long terme ainsi qu'un niveau de revenu durable en investissant dans des sociétés cotées au Japon qui présentent une croissance durable des dividendes. En comparaison, l'objectif du Compartiment absorbant est de générer une appréciation du capital à long terme en investissant principalement dans des titres cotés au Japon ayant une valorisation attrayante, offrant une croissance durable et respectant également les critères ESG du compartiment. Bien que le Compartiment absorbé et le Compartiment absorbant investissent principalement dans des actions cotées japonaises et favorisent des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du SFDR, le Compartiment absorbant intègre des critères ESG plus importants (présélection négative et positive) dans le cadre de son processus d'investissement tandis que le Compartiment absorbé inclut uniquement un cadre d'exclusion.

L'objectif et la politique d'investissement du Compartiment absorbant resteront inchangés. Il en va de même du profil de risque du Compartiment absorbant.

---

### A 3. Incidence sur le portefeuille et le rendement du Compartiment absorbant

La fusion envisagée n'aura aucune incidence sur la composition du portefeuille. Le réalignement correspondant des actifs du Compartiment absorbé aura lieu avant la fusion envisagée. Aucun réalignement du portefeuille du Compartiment absorbant ne sera nécessaire, avant ou après la fusion envisagée.

Les Administrateurs sont par ailleurs d'avis que la fusion envisagée ne se traduira pas par une dilution de la performance du Compartiment absorbant.

---

### A 4. Incidence prévue du projet de fusion pour les Actionnaires du Compartiment absorbant

Au terme de la fusion envisagée, les Actionnaires du Compartiment absorbant seront toujours en possession du même nombre d'Actions du Compartiment absorbant qu'auparavant. Les droits associés à ces Actions resteront inchangés. La fusion envisagée sera sans effet sur la structure des frais du Compartiment absorbant. **Les frais afférents à la fusion envisagée seront supportés par la Société de gestion, Invesco Management S.A.**

Il a été décidé de procéder à une fusion en vertu de l'article 1, paragraphe 20, a) de la Loi de 2010. Cette fusion prévoit la cession de tous les actifs et passifs du Compartiment absorbé au Compartiment absorbant. Les Actionnaires du Compartiment absorbé détenant toujours des Actions de ce dernier à la Date de prise d'effet se verront attribuer des Actions du Compartiment absorbant en échange de celles-ci. Au terme de la fusion, le Compartiment absorbé cessera d'exister.

---

### A 5. Droits des Actionnaires

Aucun vote des Actionnaires du Compartiment absorbant n'est nécessaire à l'exécution de la fusion.

Les conséquences du projet de fusion ne correspondent pas à vos exigences ? Comme toujours, vous avez toute latitude de demander le rachat de vos Actions du Compartiment absorbant, **sans frais de rachat** (hors taxes éventuelles). Ces rachats seront effectués conformément au Prospectus.

Veuillez noter qu'un rachat/échange reviendra à liquider votre participation dans le Compartiment absorbant, ce qui peut avoir des conséquences sur le plan fiscal.

La fusion sera automatique pour tous les Actionnaires n'ayant pas exercé leur droit de faire racheter/d'échanger leurs Actions.

Vous avez des interrogations concernant votre situation fiscale ? Dans ce cas, n'hésitez pas à consulter vos conseillers en la matière.

**Les droits des Actionnaires restent par ailleurs inchangés.**

Afin de lever toute ambiguïté, il est précisé que le Compartiment absorbant ne fera l'objet d'aucune suspension de négociation dans le cadre de la fusion envisagée.

---

### A 6. Commissions et frais

La fusion envisagée sera sans effet sur la structure de frais de la Classe d'Actions existante du Compartiment absorbant, qui restera donc inchangée. On s'attend par ailleurs à ce que l'accroissement des actifs sous gestion du Compartiment absorbant lié à la fusion envisagée contribue à réduire ses coûts au fil du temps.

---

## B. Coûts liés à la fusion envisagée

**La Société de gestion prendra à sa charge l'ensemble des frais et charges engagés par le Compartiment absorbant directement ou indirectement liés à la fusion envisagée.**

La Société de gestion réglera tous droits et taxes étrangers exigibles au moment de l'intégration des actifs du Compartiment absorbé dans le Compartiment absorbant dans le cadre de la fusion envisagée.

---

## **C. Mise à disposition des documents et informations sur le Compartiment absorbant**

Veillez noter que la Loi de 2010 exige que le Dépositaire de la SICAV vérifie certains points relatifs à la fusion envisagée et que les auditeurs indépendants de la SICAV valident lesdits points. Vous êtes en droit de vous procurer gratuitement un exemplaire de la lettre de conformité émise par le Dépositaire et du rapport préparé par l'auditeur indépendant de la SICAV, qui peuvent être obtenues sur demande, comme indiqué ci-après.

**Les versions en langue anglaise de tous les DICI du Compartiment absorbant** sont mises à disposition sur le site Internet de la Société de gestion ([www.invescomanagementcompany.lu](http://www.invescomanagementcompany.lu)). Le cas échéant, des traductions des DICI seront proposées sur les sites Internet Invesco locaux, accessibles à partir de la date de la présente circulaire via l'adresse [www.invesco.com](http://www.invesco.com). Il est vivement recommandé de consulter les DICI correspondants afin de décider en connaissance de cause d'investir ou non.

**On peut également se procurer tous les DICI** auprès du siège social de la Société de gestion d'Invesco Funds ou de notre équipe de services aux investisseurs au numéro +353 1 439 8100 (option 2).

Le Prospectus présente un complément d'information concernant le Compartiment absorbant. Il est mis à disposition sur le site Internet de la Société de gestion : [www.invescomanagementcompany.lu](http://www.invescomanagementcompany.lu). Si la législation locale l'exige, il l'est également sur les sites Internet locaux d'Invesco, accessibles via [www.invesco.com](http://www.invesco.com).

Des exemplaires de la lettre de conformité émise par le Dépositaire, du rapport préparé par l'auditeur indépendant de la SICAV, des Statuts, des derniers Rapports annuels et semestriels et du Prospectus de la SICAV sont disponibles gratuitement sur demande :

- auprès du siège social de la Société de gestion, au 37A avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, ou
- auprès du siège social de la SICAV, Vertigo Building - Polaris, 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, aux heures de bureau habituelles.

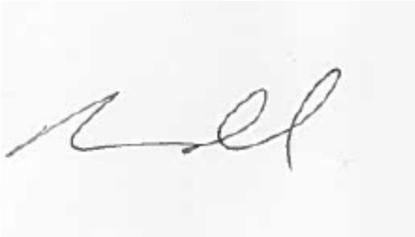
Les documents sont également mis à disposition sur le site Internet de la Société de gestion ([www.invescomanagementcompany.lu](http://www.invescomanagementcompany.lu)) et, si la législation locale l'exige, sur les sites Internet locaux d'Invesco, accessibles via [www.invesco.com](http://www.invesco.com).

**Besoin d'un complément d'information concernant le projet de fusion ?** N'hésitez pas à en faire la demande auprès du siège social de la SICAV.

### Informations complémentaires

- **Pour les Actionnaires en Allemagne** : si vous agissez en qualité de distributeur/d'institution responsable des comptes de dépôt de titres des actionnaires en Allemagne, il est porté à votre attention que vous êtes tenu de transmettre le présent courrier à vos clients finaux sur un support durable. Pour ce faire, veuillez envoyer la facture de remboursement des coûts rédigée en anglais et indiquer le numéro de TVA LU24557524 à : Durable Media Department, Invesco Management S.A., 37A avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg. Veuillez utiliser le format BVI. Pour plus d'informations sur la facturation, rendez-vous sur [durablemediainvoice@invesco.com](mailto:durablemediainvoice@invesco.com) ou téléphonez au +352 27 17 40 84.
- **Pour les Actionnaires en Suisse** : le Prospectus, les Documents d'informations clés pour l'investisseur, les Statuts de la SICAV, ainsi que les rapports annuels et semestriels de la SICAV peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant en Suisse. Invesco Asset Management (Switzerland) Ltd., Talacker 34, 8001 Zurich, est le représentant en Suisse et BNP Paribas Securities Services, Paris, succursale de Zurich, Selnaustrasse 16, 8002 Zurich, est l'agent payeur en Suisse.
- **Pour les actionnaires en Italie** : les demandes de rachat seront effectuées conformément aux conditions du Prospectus. Les Actionnaires pourront racheter leurs actions sans frais de rachat autres que la commission d'intermédiation appliquée par les agents payeurs concernés en Italie, comme indiqué dans l'Annexe du formulaire de demande italien en vigueur et disponible sur le site Internet [www.invesco.it](http://www.invesco.it).
- **Pour les Actionnaires en Belgique** : le Prospectus (en anglais), les Documents d'information clé pour l'investisseur (en français), le dernier rapport semestriel et le dernier rapport annuel (en anglais) des Familles de Compartiments sont également disponibles gratuitement auprès de l'établissement chargé du service financier en Belgique (RBC Investor Services Belgium, 37 Boulevard Albert II, 1030 Bruxelles). Par ailleurs, les valeurs nettes d'inventaire (VNI) des compartiments commercialisés en Belgique sont publiées dans l'Echo, De Tijd et sur le site [www.beama.be](http://www.beama.be).

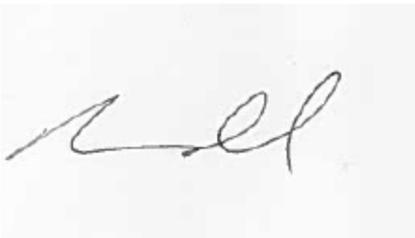
Sincères salutations,



---

Administrateur  
Au nom et pour le compte de  
Invesco Funds

Reconnu par  
Invesco Management S.A.



---

Administrateur  
Au nom et pour le compte de  
Invesco Management S.A.